

AR Prefecture

000-218600441-26230630-30_06_2023_00-DE
Recu le 06/07/2023

S sictiam

**TRAVAUX & MAINTENANCE
DE VOTRE ÉCLAIRAGE PUBLIC**

Le **SICTIAM** œuvre au quotidien à l'amélioration de la qualité de vie de nos administrés et reste toujours proche des préoccupations locales. Pour atteindre ces objectifs, depuis le 1er janvier 2022, le **SICTIAM** se développe vers de nouvelles perspectives positives et durables : distribution publique d'électricité, de gaz naturel, d'éclairage public et maîtrise des énergies renouvelables.

Pour l'éclairage public, le **SICTIAM** propose aux communes adhérentes de rejoindre un programme de rénovation 100% LED du parc départemental.

Une refonte complète de notre offre de service d'éclairage public a été soumise et approuvée par le Comité Syndical du 23 février 2023. Cette nouvelle offre, en adéquation avec les statuts du **SICTIAM**, donne la possibilité aux communes de choisir, en toute connaissance de cause, l'option la plus adaptée à leurs besoins.

Le parc actuel des communes adhérentes au **SICTIAM** est constitué d'environ 30 000 points lumineux dont seulement 31 % en LED et encore 20 % en ballons fluos. Les enjeux environnementaux et économiques imposent d'accélérer la modernisation de ce parc afin de limiter la pollution lumineuse, permettre une gestion améliorée des temps d'éclairage et intensités lumineuses, réduire les consommations d'énergie et les coûts d'entretien.

La construction de ce programme mutualisé à l'échelle du **SICTIAM** permet de mobiliser des financements importants avec l'aide de la politique GREEN Deal du Département des Alpes-Maritimes et des fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (Fonds Verts). Les équipes de la Direction Énergies du **SICTIAM** travaillent également avec la banque des territoires sur des solutions pour préfinancer les restes à charge des communes avec un taux incitatif grâce à la perception des CEE et un remboursement différé lié aux retours sur investissement sur 13 ans.

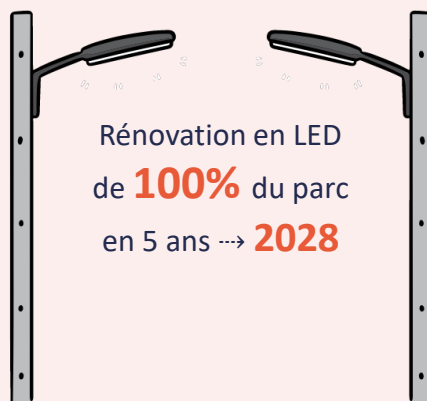
Pour aller au-delà de l'objectif « Réserve internationale de ciel étoilé » qui vise une rénovation de 50% de l'éclairage public d'ici 2025 (sur le territoire RICE), il est proposé un plan de financement spécifique pour une rénovation à 100% sur les Alpes-Maritimes à l'échéance 2028.



Charles Ange Ginésy
Président du Département
des Alpes-Maritimes
Président du SICTIAM

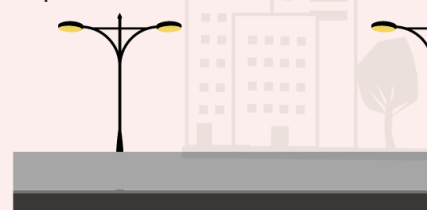


Aujourd'hui,
65 communes des
Alpes-Maritimes, soit
environ **30 000**
points lumineux, font
appel au **SICTIAM** pour
leur éclairage public



Rénovation en LED
de **100%** du parc
en 5 ans → **2028**

25% des communes
adhérentes luttent contre la
pollution lumineuse en pratiquant
la diminution et/ou l'abaissement
de puissance



Nouvelle offre d'éclairage public

Trois options d'adhésion

Offre 1 : Adhésion à la compétence travaux avec possibilité d'ajouter des options complémentaires.

→ La commune délègue uniquement la maîtrise d'ouvrage des travaux d'éclairage public au **SICTIAM**. Elle reste propriétaire et exploitante de ses réseaux.

Offre 2 : Adhésion à la compétence travaux et maintenance forfaitaire.

→ La commune délègue la maîtrise d'ouvrage des travaux d'éclairage public et la maintenance au **SICTIAM**. Elle reste propriétaire et le **SICTIAM** devient exploitant de ses réseaux.

Offre 3 : La commune souhaite uniquement bénéficier de prestations optionnelles.

→ La commune ne délègue rien au **SICTIAM**. Elle reste propriétaire et exploitante de ses réseaux.

Détail de chaque adhésion

		Offre 1	Offre 2	Offre 3
TRAVAUX	Etudes générales ou spécifiques corrélatives aux travaux (étude de faisabilité, étude photométrique, conseil...)	Inclus	Inclus	
	Recherche de subventions auprès de tous les organismes susceptibles d'apporter un soutien financier (département, état, appel à projet spécifique...)	Inclus	Inclus	
	Suivi des travaux (réalisation d'appel d'offres, suivi du chantier, réception des travaux et transmission à la commune du dossier des ouvrages exécutés)	Inclus	Inclus	
MAINTENANCE	Maintenance de Niveau 1	Option complémentaire		Option complémentaire
	Maintenance de Niveau 2		Inclus	
	Service d'astreinte	Option complémentaire	Inclus	Option complémentaire
PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES	Audit et géoréférencement du parc d'éclairage public de la commune	Option complémentaire	Inclus	Option complémentaire
	Géoréférencement des réseaux souterrains	Option complémentaire	Inclus	Option complémentaire
	Réponse aux DT/DICT	Option complémentaire	Inclus	Option complémentaire

Deux niveaux de maintenance

NIVEAU 1 (offres 1 et 3) Maintenance à la demande



CURATIF

La maintenance de niveau 1 prend en charge la partie organisationnelle et administrative. L'ensemble des interventions est effectué selon vos besoins exprimés et rétribué sur le bordereau des prix et sur devis complémentaires.

NIVEAU 2 (offre 2) Maintenance forfaitaire et à la demande



PRÉVENTIF & CURATIF

La maintenance de niveau 2 intègre une maintenance préventive et curative rétribuée sur forfait au point lumineux ainsi que des prestations comprises dans le forfait.

INCLUS DANS L'ADHESION

Accès à la Gestion de Maintenance assistée par Ordinateur (GMAO) du **SICTIAM**
Mise à jour des données patrimoniales au fil des interventions

Une maintenance préventive annuelle
La maintenance curative
Mise en sécurité des installations
Un service d'astreinte

SUR LE BORDEREAU DES PRIX (BPU)

Maintenance curative
Mise en sécurité des installations
Maintenance préventive

Maintenance préventive supplémentaire

SUR DEVIS COMPLEMENTAIRE

Petits travaux de remise à niveau liés à la sécurité.
Réparations suite accidents, vandalisme, interventions spécifiques (grosses réparations).
Demandes spécifiques

Programme de rénovation 2024-2028

Le Parc Actuel :

Le parc actuel des communes adhérentes au **SICTIAM** est constitué d'environ 30 000 points lumineux 31 % en LED et 20 % en ballons fluos.

Les enjeux environnementaux et économiques imposent d'accélérer la modernisation de ce parc afin de :

- Limiter la pollution lumineuse
- Permettre une gestion améliorée des temps d'éclairage et intensités lumineuses
- Réduire les consommations d'énergie
- Réduire les coûts d'entretien

L'objectif :

Permettre aux communes qui le souhaitent de constituer grâce au **SICTIAM** un programme de rénovation de l'ensemble du parc d'éclairage public pour le migrer en technologie LED à l'horizon 2028.

Le **SICTIAM** dans le cadre de ce programme fait appel au Département et aux Fonds Verts pour atteindre une subvention de 80% pour toutes les communes.

Le projet :



Analyse du besoin global



Mobilisation de la maîtrise d'œuvre nécessaire



Mobilisation des différentes aides financières nécessaires



Lancement des travaux



Mise en place du préfinancement des parts communales

Modalités de financement

TRAVAUX

Prestation		Coût
Etude sans suite		2% du montant TTC des travaux estimé
Projet réalisé	Part SICTIAM	4,5% du montant TTC des travaux réalisés
	Part travaux	100% du montant TTC des travaux réalisés, déduction faite des subventions éventuellement obtenues

MAINTENANCE DE NIVEAU 1

Prestation		Coût
Utilisation du marché de travaux pour la maintenance	Prestations	Barème selon marché négocié
	Part SICTIAM	2,5% du prix TTC des prestations
	Astreinte	100€/mois
Prestations supplémentaires		Sur BPU ou sur devis

MAINTENANCE DE NIVEAU 2

Prestation		Coût
Maintenance préventive et curative standard sur forfait annuel	Type de foyer	Coût au point lumineux
	Ballon fluo	30€
	Lampe à décharge	25€
	LED	20€
Prestations supplémentaires		Sur BPU ou sur devis

PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES

Prestation		Coût
Mise à disposition d'un logiciel de réponse aux DT/DICT		En cours de définition
Réponse aux DT/DICT		En cours de définition
Réalisation d'un audit patrimonial	Prestations	Barème selon marché négocié
	Part SICTIAM	2,5% du prix TTC des prestations
Géoréférencement des réseaux EP	Prestations	Barème selon marché négocié
	Part SICTIAM	2,5% du prix TTC des prestations

Calendrier d'adhésion

Une délibération est suffisante pour le choix de l'adhésion, en mentionnant l'offre choisie et les options complémentaires le cas échéant.



Adhésion commune via délibération



Validation par le SICTIAM via une délibération



Démarrage des prestations le 1^{er} du mois suivant

► La Gestion de Maintenance assistée par Ordinateur (GMAO) sera mise à disposition des communes durant la phase de prise en charge des prestations.

AR Prefecture

000-210600441-20230630-30_06_2023_00-DE
Recu le 06/07/2023

NOUS CONTACTER



Nice Leader, bâtiment Ariane
27, boulevard Paul Montel
06200 Nice



04 93 44 24 40



www.sictiam.fr